

Mise en ligne : 30 novembre 2018.  
Dernière modification : 21 décembre 2018.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## OMNIUM ASIATIQUE DE COMMERCE, INDUSTRIE ET TRANSPORT, Haiphong (1947-1954)

S.A. indochinoise, 1947, 3.080.000 \$



Coll. Olivier Galand  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Olivier\\_Galand.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf)  
Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
OMNIUM ASIATIQUE DE COMMERCE INDUSTRIE ET TRANSPORTS  
Société anonyme indochinoise

Capital : trois millions quatre-vingt mille piastres  
divisé en 17.600 actions de 175 piastres chacune  
Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Arnoux, greffier-notaire à Haïphong,  
le 16 juin 1947  
Société définitivement constituée par délibération des assemblées générales  
constitutives tenues la première le 16 juin 1947, la deuxième le 1<sup>er</sup> juillet 1947

Dispensé de l'apposition de l'empreinte matérielle du timbre  
par décision n° 172 en date à Saigon du 21 juin 1950

Siège social à Haïphong, rue Francis-Garnier, n° 9

ACTION DE CENT SOIXANTE QUINZE PIASTRES AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : R. Rich (?)

Un administrateur (à droite) : ?

Haiphong, le 10 mars 1951

IDEO, Saïgon

---

OMNIUM ASIATIQUE DE COMMERCE INDUSTRIE ET TRANSPORTS  
SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 4.000.000 piastres

SIÈGE SOCIAL : Haiphong

5, rue Francis-Garnier

Registre commercial n° A-4

(*Bulletin officiel du Haut-commissariat de France en Indochine*, 10 avril 1952)

#### CONVOCAION A UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MM. les actionnaires de la société « Omnium asiatique de commerce industrie et transport » sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 5 mai 1952 à Haiphong, au siège social, à 15 heures.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1951 ;
- Emploi des bénéfices ;
- *Quitus* aux administrateurs ;
- Approbation des actes passés par les administrateurs dans les conditions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et autorisation à donner à ceux-ci dans les mêmes conditions ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration ;
- Remplacement d'un administrateur sortant ;
- Nomination d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes pour l'exercice 1952 et fixation de leur rémunération.

\*

\* \* \*

Les titres au porteur doivent être déposés au siège social ou à la B.I.C. de Paris ou Bordeaux, ou à la B.N.C.I. à Casablanca, ou au C.N.E.P. à Bordeaux, cinq jours au moins avant l'assemblée générale.

Le C.A.

---

#### TRANSFERT À CASABLANCA

OMNIUM ASIATIQUE DE COMMERCE INDUSTRIE ET TRANSPORTS  
SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 4.000.000 piastres

SIÈGE SOCIAL : Haiphong

5, rue Francis-Garnier  
Registre commercial n° A-4  
(*Bulletin officiel du Haut-commissariat de France en Indochine*, 18 novembre 1954)

#### CONVOCATION A UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Sur décision du conseil d'administration de l'Omnium asiatique de commerce industrie et transports en date du 18 octobre 1954, MM. les actionnaires de la société « Omnium asiatique de commerce industrie et transports » sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 13 décembre 1954, à Casablanca, 6, rue des Colombes, Oasis, à 14 heures.

L'ordre du jour est le suivant : a) Modification de l'article 46 , des statuts pour l'exercice 1953 ;

b) Application de l'article 50 des statuts ;

c) Révision de l'article 2 des statuts (faculté pour l'Omnium asiatique de participer à une autre société) ;

d) Transfert du siège social, article 4.

Le conseil d'administration

---